

**S O D K** \_ Konferenz der kantonalen  
Sozialdirektorinnen und Sozialdirektoren  
**C D A S** \_ Conférence des directrices et directeurs  
cantonaux des affaires sociales  
**C D O S** \_ Conferenza dei direttrici e direttori  
cantionali delle opere sociali



**GDK** Schweizerische Konferenz der kantonalen Gesundheitsdirektorinnen und -direktoren  
**CDS** Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé  
**CDS** Conferenza svizzera delle direttrici e dei direttori cantionali della sanità



**KONFERENZ DER KANTONALEN JUSTIZ- UND POLIZE DIREKTORINNEN UND -DIREKTOREN**  
**CONFERENCE DES DIRECTRICES ET DIRECTEURS DES DEPARTEMENTS CANTONAUX DE JUSTICE ET POLICE**  
**CONFERENZA DEI DIRECTRICE ET DIRETTORI DEI DIPARTIMENTI DI GIUSTIZIA E POLIZIA**

## Communiqué de presse

Reg: VN 11.52

### OUI à la révision de la loi sur les stupéfiants

**Berne, le 14.10.08 – La Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS), la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) ainsi que la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) se prononcent en faveur de la révision de la loi sur les stupéfiants. Les conférences approuvent le projet de loi, car il donne une base légale aux mesures d'aide dans le domaine des addictions, qui sont appliquées avec succès dans les cantons depuis des années; ce projet mérite également d'être soutenu parce qu'il ancre dans la législation, en l'améliorant, une répartition des tâches entre la Confédération et les cantons qui a fait ses preuves; enfin, il renforce la protection des enfants et des jeunes.**

### Ancrage dans la loi de la "politique des quatre piliers", qui a démontré son efficacité

La révision de la loi présentée actuellement par le parlement donne une base juridique aux mesures d'aide dans le domaine des addictions, qui sont appliquées en Suisse avec succès depuis près de 20 ans et sont soumises à de nombreuses évaluations sur le plan international. La "politique des quatre piliers" menée dans la plupart des cantons depuis des années de manière concrète, sous forme de projets et d'offres d'aide dans le domaine des addictions, se trouve ainsi ancrée dans la loi. La "politique des quatre piliers" permet une meilleure coordination entre prévention, thérapie, réduction des risques et répression, ce qui a entraîné une diminution des délits liés à l'acquisition de drogues.

### Répartition claire et adéquate des tâches entre la Confédération et les cantons

Avec la révision de la loi sur les stupéfiants, les cantons gardent leurs compétences et la coordination au niveau suisse se trouve améliorée. La Confédération bénéficie d'une base légale élargie afin de pouvoir mieux assumer ses tâches envers les cantons, par exemple en ce qui concerne la coordination de la recherche ou la garantie de la qualité des offres. De la sorte, les interfaces et responsabilités en vue d'une aide préventive efficace dans le domaine des addictions sont définies; la répartition des tâches, qui a fait ses preuves, se trouve ancrée dans la législation et une meilleure coordination est rendue possible.

### Renforcement de la protection des enfants et des jeunes

Le projet renforce la protection des enfants et des jeunes en axant les efforts sur la prévention d'une part et en intensifiant la répression d'autre part, là où cela s'avère nécessaire. Cela se traduit notamment par le renforcement des dispositions pénales s'appliquant à la remise de stupéfiants à des jeunes âgés de moins de 18 ans, ou encore par la sanction plus sévère du trafic de drogue à proximité des écoles et des lieux de formation.

### Informations supplémentaires:

Conseillère d'Etat Kathrin Hilber, présidente de la CDAS – Tél. 071 / 229 33 08  
Conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard, président de la CDS - Tél. 021 / 316 50 01  
Conseiller d'Etat Markus Notter, président CCDJP – Tél. 043 / 259 25 02